

Dialogues du juge et de l'innovation

*Colloque annuel de l'Institut de Recherche en
Propriété Intellectuelle*

Le 19 septembre 2019
de 9h à 18h
Institut de Droit Comparé
28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris

19 septembre 2019 – 9h-18h

Accueil du public : 9h
Introduction : 9h30

Déjeuner : 13h
Reprise : 14h30

Le juge maître de l'innovation ?

*sous la présidence de Daniel Tricot
président honoraire de la chambre commerciale de la Cour de cassation*

Le juge protecteur de l'innovation

*sous la présidence de Jérôme Frantz
secrétaire général du Mouvement des entreprises de taille intermédiaire*

Le juge face à l'innovation : perturbation de l'office du juge ou valeur à protéger ?
Bertrand Warusfel, professeur à l'Université Paris VIII

Le juge et la sauvegarde procédurale de l'innovation
Jean-Christophe Galloux, professeur à l'Université de Paris II, président de l'IRPI

Le juge face aux innovations protégées
*Jacques Raynard, professeur à l'Université de Montpellier
Pierre-Yves Gautier, professeur à l'Université Paris II*

Le juge et l'expertise technique de l'innovation
*Charles de Haas, avocat au Barreau de Paris
Pierre Gendraud, expert judiciaire*

Dialogue avec un magistrat discutant
Marie Courboulay, vice-président honoraire du TGI de Paris

Discussion

Discussion

Pause : 11h15-11h45

Pause : 16h-16h30

Le juge face aux innovations non protégées, la concurrence et la concurrence déloyale
*Nicolas Binctin, professeur à l'Université de Poitiers
Nathalie Dostert, vice-président du Tribunal de commerce de Paris*

Le juge et l'économie de l'innovation
Alexandre Segretain, conseiller au Tribunal administratif de Paris

Le rôle du juge de cassation
Louis Boré, avocat aux Conseils

Le juge et les offices de propriété industrielle
Sylvie Mandel, conseiller honoraire à la Cour de cassation

Synthèse
Intervenant à confirmer

Discussion

Discussion

Clôture : 17h45

Bulletin d'inscription

Veuillez nous faire parvenir ce formulaire rempli par e-mail (irpi@u-paris2.fr), ou par courrier avant le **9 septembre 2019** :

Vos coordonnées :

Mme / M.

Prénom : Nom :

Téléphone : Email :

Profession : Service :

Société :

N° Siret :

Code APE :

Adresse :

Code postal : Ville :

Contact de facturation (si différent) :

.....

Adresse de facturation (si différente) :

.....

Tarifs : Professionnels : 300 euros
 Universitaires : 100 euros

Modalités de règlement :

- Par chèque :

À l'ordre de l'Agent comptable de l'Université Panthéon-Assas (Paris II)

joint au bulletin d'abonnement **ou**

à réception de la facture

- Par virement :

joint au bulletin d'abonnement **ou**

à réception de la facture

Titulaire du compte bancaire « Université de Paris II Agence comptable »

IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0578 782 – BIC : TRPUFRP1

Merci d'indiquer le motif du virement : « Colloque 2019 - IRPI »

Date et signature :

Cachet de l'entreprise :

Lieu de la manifestation :

Institut de Droit Comparé
28 rue Saint-Guillaume 75007 Paris
Stations de métro à proximité: Rue du Bac (12),
Saint-Germain-des-Prés et Saint-Sulpice (4),
Sèvres Babylone (10 et 12)

Contacts de l'IRPI :

irpi@u-paris2.fr

Tél. : 0144415616

Adresse postale :

12 place du Panthéon

75231 Paris 05

www.irpi.fr

